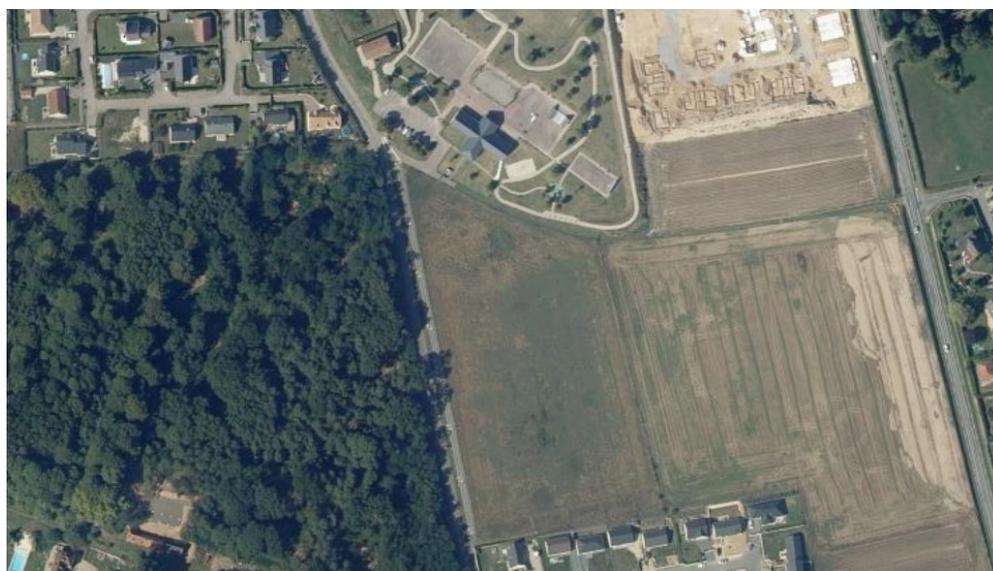

Procès verbal de synthèse des observations

Enquête publique relative à une déclaration de projet emportant mise
en compatibilité du plan local d'urbanisme
en vue de la réalisation du
Campus Lycée Innovant International Normand Numérique (CLIINN)

sur la commune de
BOURG-ACHARD
27310

Projet présenté par la
Communauté de Communes ROUMOIS SEINE

Du 22 février 2021 au 24 mars 2021



Commissaire Enquêteur : Jean-François BARBANT

Tribunal Administratif de Rouen - dossier N° E20000074 / 76
Préfecture de l'Eure

PREAMBULE

L'enquête publique d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme qui en est la conséquence.

RECUEIL DES OBSERVATION DU PUBLIC

L'arrêté de mise à enquête publique prévoyait trois permanences à la mairie de Bourg-Achard pour permettre au public de rencontrer le commissaire enquêteur :

le lundi 22 février 2021 de 9h à 12h,
le samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h
le mercredi 24 mars 2021 de 15h à 17h30

Une permanence téléphonique a été assurée par le commissaire enquêteur :
le vendredi 19 mars de 15h à 17h30.

Deux registres ont été mis à la disposition du public, l'un à la mairie de Bourg-Achard et l'autre dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis, place Jacques Rafin à Grand Bourgtheroulde pour recueillir les observations durant toute la durée de l'enquête.

Le présent procès verbal est une synthèse des observations exprimées par le public. Tous les documents reçus ont été joints à ce procès verbal. Le pétitionnaire est tenu de prendre connaissance de ces documents avant de répondre précisément à chaque demande ou observation.

Personnes venues aux permanences :

Lundi 22 février de 9h-12h

Madame Sabine LIMARE et Monsieur Julien LANGLOIS, habitant allée Louise de Bettignies à Bourg-Achard (lotissement récent situé en contrebas du projet), sont venus s'informer et m'ont fait part de leurs craintes concernant les potentielles inondations engendrées par le projet.

Monsieur LANGLOIS m'a fait parvenir un courriel avec un plan (en annexe)

Monsieur GUIRAUD Sébastien, habitant de Bourg-Achard, est venu s'informer sur les accès du lycée et notamment sur la réalisation du rond-point situé sur la D313 prévu dans le projet.

Madame Jacqueline VANDERMEERSCH, exploitante agricole à Bourg-Achard, est venue s'informer sur le projet et a demandé de porter une attention toute particulière à la gestion des eaux pluviales (inondation en contre bas).

Je me suis entretenu avec Madame Josette SIMON, Maire de la commune, et Monsieur Richard APPERT 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme.

Samedi 13 mars de 9h-12h

Je me suis entretenu avec Madame Catherine HOJNACKI adjointe en charge de la vie sociale et scolaire

Monsieur Thibaut POTTIER, habitant de Bourg-Achard, est venu pour s'informer sur le projet.

Monsieur Olivier TAUTY, entrepreneur dans le domaine des nouvelles technologies à Saint Ouen de Thouberville, est très intéressé par ce projet et le considère comme une opportunité pour la région.

Vendredi 19 mars de 15h 17h30 (permanence téléphonique)

Aucun appel

Mercredi 24 mars de 15h-17h30

Monsieur Francis CHAMBRELAN habitant de Bosroumois est venu me déposer une note complémentaire à ses 2 courriels, nous nous sommes entretenus au sujet de ses observations.

Les courriels reçus :

- Le 22 février 2021 de Monsieur LANGLOIS (Bourg-Achard - riverain du projet)
- Le 22 février 2021 (Plan) de Monsieur LANGLOIS (Bourg-Achard - riverain du projet)
- Le 8 mars 2021 de Madame Mélanie LECLERC (Bourg-Achard - riveraine du projet)
- Le 19 mars 2021 de Monsieur Francis Chambrelan (Bosroumois)
- Le 21 mars 2021 de Monsieur Francis Chambrelan (Bosroumois)
- Le 22 mars 2021 de Monsieur Pierre MATRAND (Bourg-Achard - riverain du projet)
- Le 23 mars 2021 réclamation de Monsieur Francis Chambrelan (Bosroumois)
- Le 23 mars 2021 de Monsieur Henri ROGE (La Trinité de Thouberville - enseignant d'EPS au collège de Bourg-Achard de 1987 à 2018)
- Le 24 mars 2021 précision sur l'adresse de Monsieur Henri ROGE

Les notes reçues :

- Le 24 mars 2021 de monsieur Francis Chambrelan (Bosroumois)

Observations déposées dans le registre d'enquête de Bourg-Achard

Madame SIMON, maire et Monsieur APPERT, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de Bourg-Achard ont laissé leurs observations dans le registre.

Observations du registre d'enquête de la communauté de communes Roumois Seine

Aucune observation.

Synthèse :

- Nombre d'observations orale : 0
- Nombre d'observations dans les registres : 1
- Nombre de courriers ou notes reçus : 1
- Nombre de courriels reçus : 9

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

OBSERVATION DES ELUS DE BOURG-ACHARD

Madame SIMON, Maire, et de Monsieur APPERT, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme

1°) Maintien de la sécurité

Les élus s'interrogent sur l'insuffisance des effectifs de gendarmerie de Routot et Grand Bourgtheroulde ?

2°) Circulation – trafic routier

Ils font part de leurs craintes concernant le trafic engendré par le projet et notamment les cars scolaires à des heures où le trafic est déjà dense. (rue du mont Laurent, rue Pierre et Marie Curie, rue Pasteur,...)

3°) gestion du temps libre des élèves.

Les Lycéens auront-ils la possibilité d'occuper leur temps libre, la Région a-t-elle prévu des équipements (équipement sportif, salles, foyers....)

OBSERVATION DU PUBLIC

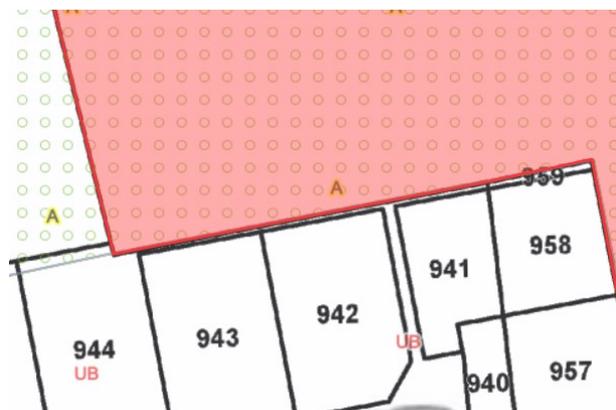
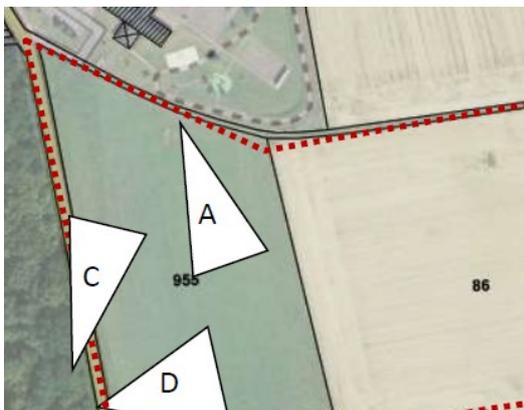
Les observations du public sont classées par thèmes :

Gestion des eaux pluviales – inondations

4°) Les habitants du lotissement situé au sud de la parcelle d'implantation du projet (allée Louise de Bettignies) s'inquiètent sur le surplus des eaux pluviales engendré par l'urbanisation de la parcelle. En effet la pente du terrain (Nord-Sud) est importante, les eaux pluviales non retenues sur la parcelle viendraient inévitablement dans le lotissement déjà sujet aux inondations.

5°) Devenir de la noue située au sud du projet

Dans le dossier, l'emprise du projet semble intégrer la noue existante cadastrée 959 (ZH159) qui appartient au lotissement.





Les riverains souhaitent avoir la confirmation que cette noue n'est pas intégrée au projet.

6°) estimation du volume des eaux pluviales sous estimé.

La gestion des eaux pluviales évoquée dans le dossier semble être sous estimée. Les inondations récurrentes dans le lotissement, risquent de s'amplifier avec le réchauffement climatique (même quantité de pluies que les années précédentes mais concentrées). Le champ absorbe actuellement l'eau pluviale mais, ces surfaces vont être imperméabilisées.

En prenant en compte une pluviométrie de 25 mm en 24 heures ce sont plus de 1000 m³ d'eau qui devront être gérés.

Une habitant du lotissement situé au sud du projet a informé par mail le 3 février 2021 la commune de l'inondation de son terrain et de son vide sanitaire lors de pluie de grande importance.

Un autre habitant situé au sud ouest du projet m'a informé qu'il subissait d'importants débordements de son étang rendant impossible l'utilisation de ses bâtiments et de ses équipements de sa parcelle. A l'occasion des fortes pluies son allée reçoit une quantité d'eau très importante.

Ce dernier considère que les mesures de captation et de rétention des eaux pluviales sont largement sous-dimensionnées ainsi que les bassins du Fay.

Il souhaite que soit détaillées les mesures qui seront prises pour gérer les eaux pluviales au niveau de la parcelle.

Quelle pluviométrie sur 24 heures a été retenue pour calculer le volume des pluies à collecter, évacuer, épandre ?

Quelles dispositions vont être retenues vis-à-vis des constructions situées au sud du terrain ?

Les noues prévues dans le projet sont-elles suffisamment dimensionnées pour protéger le lotissement des écoulements des eaux pluviales vers l'aval ?

Aménagement paysagé du projet

7°) Ce projet va impacter le paysage verdoyant et champêtre du quartier. Le lycée surplombera le lotissement situé en contrebas. Les habitants de ce lotissement demandent qu'il soit réalisé un talus arboré entre le lotissement et le projet afin de gérer au mieux le vis-à-vis et aussi de réduire les nuisances sonores. De plus, ce talus constituerait une barrière pour arrêter les éventuels écoulements pluviaux.

Les cavités souterraines - marnières

8°) Les interventions de la Société Explore ont été réalisées à partir de la cartographie des carrières déclarées. 2 cavités ont été comblées, une sur l'emprise du site et une autre à proximité.

Dans la région normande, la découverte de cavités non répertoriées existe régulièrement. Dans le département de l'Eure, la présence des marnières est estimée en moyenne à 15 par kilomètre carré.

À proximité de Bourg-Achard une marnière méconnue des services de l'État a été découverte en mai 2017, à Grand Bourgtheroulde rue de la poterie, suite à un effondrement. Les travaux sont toujours en cours...

Des sondages ont-ils été envisagés ou réalisés sur la totalité du site soumis à enquête publique ?

Si oui, quel en est le résultat ?

Les accès routiers au lycée

9°) Rond point rue de Novelon-D313

La topographie de la route D 313 montre que le rond-point prévu à l'intersection avec la rue Novelon est en déclivité dans le sens nord sud. Ce rond-point n'est pas dans l'axe de la D 313. Il arrive que des camions se renversent dans ce type de configuration.

Qu'est-il prévu pour que ce type d'accident ne puisse se produire ?

10°) Piste cyclable

Le projet évoque la piste cyclable qui longe la parcelle ZH 955 rue de la Libération. Cette piste au sud se termine par une partie piétonne et un escalier... Elle se termine au nord de la parcelle.

Quelle sera son utilité dans le projet, principalement pour les logements situés au sud-ouest du site ?

11°) Sécurité - D 313

Est-il prévu de faire ralentir les automobilistes qui arrivent de Bourgtheroulde ?

L'intersection de la rue du Mont Laurent et de la rue de Nofy est extrêmement dangereuse. Les automobilistes arrivant de Bourgtheroulde arrivent trop vite dans l'agglomération. Est-il prévu de les faire ralentir avant le panneau d'entrée d'agglomération ?

La fréquentation de cet axe sera, avec l'ouverture du lycée, bien plus conséquente qu'aujourd'hui. Cet accroissement de la circulation rendra l'intersection encore plus dangereuse.

12°) Sécurité - D 83

Un habitant signale que des sorties de route ont lieu dans le virage au niveau de son allée située rue de la libération D 83 au niveau de l'intersection avec la rue du Mont Laurent. Le virage, en dévers et en descente, ajouté à la vitesse excessive des voitures rend cette partie de voirie très dangereuse. Le projet de lycée va naturellement fortement augmenter la circulation à ses abords.

Qu'est-il prévu pour améliorer la sécurité des usagers et des riverains ainsi que pour la gestion des flux ? (Installation de feux de circulation, de ralentisseur, de rue à sens unique, ...).

Transport ferroviaire

13°) Desserte de la gare de Thuit-hébert

La collectivité s'engage à réaliser un lien vélo vers le centre de Bourg-Achard au nord et vers la gare de Thuit-Hébert au sud.

Ce mode de déplacement ne semble pas pertinent pour les élèves internes.

Gare de Thuit-Hébert: Est-il prévu des correspondances de bus ou autres moyens pour les élèves internes qui arriveront avec des valises ?

14°) Desserte ferroviaire

Les trains en provenance de Rouen ou de Caen sont peu nombreux et leurs horaires ne sont pas adaptés au transport des lycéens.

Quelle disposition vont être prises pour que ce mode de transport soit incitatif et opérationnel dès l'ouverture du lycée ?

Sécurité de la population et des biens

15°) Sécurité autour du projet

Le projet d'implantation de ce lycée, va fortement modifier la fréquentation immédiate du quartier.

Est-il envisagé de sécuriser les parcelles en bordure du projet ?

Est-il prévu la création de postes d'agents de police pour éviter de voir naître des trafics et sécuriser les abords notamment dans le bois ?

Réduction des consommations – Gaz à effet de serre

16°) Consommation en eau du projet

Le projet prévoit que des systèmes innovants permettant de réduire les consommations en eau soient proposés notamment pour alimenter les chasses d'eau.

En plus de cette démarche, est-il prévu une ou plusieurs capacités de stockage d'eau qui pourraient être utilisées ultérieurement pour arrosage, lutte contre l'incendie, etc. ?

17°) Gaz à effet de serre

Dans le dossier PLU - ANALYSE DES DESSERTES...Notice de mise en compatibilité OCTOBRE 2020, il est mentionné :

"Le projet vise à ne pas augmenter les gaz à effets de serre puisque les lycéens de la communauté de communes soit environ 1000 élèves (selon l'étude de faisabilité) auront beaucoup moins de kilomètres à parcourir pour atteindre leur lycée qu'à l'heure actuelle..."

Le statut prévu pour le CLIINN étant celui d'un EPLEI avec un accueil de 100 élèves internationaux et sans aucun doute plusieurs centaines en dehors de la CCRS si le statut reste inchangé il est probable, voir certain, que le bilan pour les gaz à effets de serre ne sera pas neutre.

Que représentera, comme gaz à effets de serre, un voyage en avion pour un élève venant par exemple des USA ?

Que représentera, comme gaz à effets de serre, la venue d'une centaine d'élèves de toute la Normandie ?

Quelles mesures vont donc être mises en place pour ne pas augmenter les gaz à effets de serre ? Par ailleurs, la communauté de communes a porté à la connaissance des élus...un Schéma Directeur des modes actifs.

Prise en compte des nuisances

18°) Gestion du bruit dans les locaux

Le lycée sera ouvert sur l'extérieur. De nombreuses baies vitrées seront présentes. Des dispositions ont été prévues pour limiter les nuisances sonores dans certains locaux.

Concernant le hall d'accueil, il est prévu de pouvoir y vivre et y travailler de manière informelle et ce sera le lieu où toutes les personnes vont transiter.

Quelles seront les exigences des performances élevées à respecter, hors celles exigées pour la réverbération ?

19°) Plateaux techniques

Local compresseur : posé sur plots, cela sera-t-il suffisant au niveau du bruit pour l'environnement ?

Parc à gaz, hydrogène : le projet est imprécis sur ce sujet pour comprendre la finalité de l'installation et les risques y afférents.

Dimensionnement du projet

20°) Le projet de Campus du Lycée Innovant n'aborde pas les effectifs des divers publics externes.

Pour quels motifs ?

Quels types d'entreprises sont attendus ?

Comment dimensionner correctement le projet sans ces informations ?

Fonctionnement du lycée

21°) Pôle santé.

Le médecin de l'Education nationale a un rôle spécifique à jouer en ce qui concerne la médecine préventive. Il participe à la promotion de la santé.

Il y a obligation de visites pour les jeunes préparant un diplôme technologique ou professionnel.

Certaines visites sont obligatoires, notamment pour certains travaux réglementés et pour les élèves en situation de handicap.

Le lycée sera-t-il concerné ?

Le médecin de l'Education nationale exercera-t-il dans l'établissement pour les visites qu'il sera amené à faire ?

Aura-t-il accès au pôle santé ?

22°) Occupation du temps.

La commune ne disposant ni de théâtre ni de cinéma, qu'est-il prévu pour occuper les internes durant leurs temps libres ?

23°) Restauration.

Est-il envisagé de recourir aux circuits courts pour certaines denrées ?

24°) Les accès aux sanitaires du lycée par des personnes extérieures.

Les chauffeurs des cars et les livreurs auront-ils accès aux sanitaires du hall d'accueil ?

Nuisances lors de la construction du lycée.

25°) Calendrier du chantier.

Les habitants situés en contrebas s'inquiètent des nuisances produites par le chantier par grand vent (les vents venant régulièrement du Nord).

A quelle période sont prévus les travaux et qu'est-il prévu pour stabiliser les terres le temps de ces travaux ?

Fin de vie du lycée – recyclage.

26°) Choix des matériaux et fin de vie du Bâtiment.

Selon le projet :

- Les matériaux qui seront mis en œuvre seront en adéquation avec la durée de vie des bâtiments (30 à 50 ans).
- Il est également nécessaire de traiter la fin de vie du bâtiment. Un plan de démontage sera réalisé avec consignes permettant le recyclage et la réutilisation des matériaux en fin de vie.
- Le plan identifiera les éventuels fournisseurs s'étant engagés sur la récupération de leurs produits en fin de vie.

Si la démarche est intéressante, combien d'entreprises sont en capacité de s'engager à 30/50 ans ?

Remise en cause du statut "International" du Lycée.

27°) Le projet déposé pour le Campus Lycée d'Enseignement International Normand Numérique (CLIINN) met en avant la nécessité de créer un lycée, dans le territoire Communauté de Communes Roumois Seine (CCRS), compte tenu des 750 élèves supplémentaires à l'horizon 2023/2024. Ce lycée aura le statut d'Établissement Public Local d'Enseignement International (EPLI).

Pour ce type d'établissement l'article D.421-161 du code de l'éducation issu de l'article 1^{er} du décret n° 2019-887 du 23 août 2019 précise que « la proportion des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat qui ne sont pas assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale ne peut être supérieure au tiers des effectifs de l'établissement ».

Dans le projet qui est soumis à l'enquête cela donne 330 à 340 élèves issus du territoire.

Pour répondre aux exigences de ce décret, plus de 50 % des élèves (750-330/340) du territoire devront donc choisir une option internationale ou une section binationale.

Cela semble totalement déconnecté de la réalité.

Le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, a d'ailleurs confirmé, par courrier en date du 02 mars 2021, le contenu du décret du 23 août 2019 à Madame Céline Brulin Sénatrice de la Seine Maritime.

Les bases servant à définir les déplacements ne semblent donc pas en concordance avec la réalité du territoire. En conséquence, les déplacements de personnes ne paraissent pas exacts pour plus du tiers du projet.

Afin de répondre aux besoins du territoire (CCRS) et s'affranchir des règles du tiers rappelé ci-dessus le projet devrait être un Lycée Général, doté de sections internationales, sous forme d'établissement public local d'enseignement.

Comment le projet va-t-il répondre aux obligations de l'article D.421-161 cité ci-dessus sans modification des orientations concernant le « recrutement » des élèves ?

Des Equipements sportifs insuffisants.

28°) Le projet du CLIINN fait l'impasse, volontairement, sur la création, l'aménagement d'installations sportives supplémentaires, gymnase, terrains de sport collectif, stade d'athlétisme, piscine...

Le projet met en avant qu'il existe à proximité quelques installations. Celles-ci sont déjà beaucoup utilisées et quasi saturées dans un contexte où on assiste à une explosion démographique dans l'Est du département.

L'Education Physique et Sportive (EPS) est obligatoire en France. L'enseignement doit être d'au moins 2 heures par semaine pour chaque élève (*Site Ministère. Gouv. Le sport au Lycée*).

Le lycée, à terme, représentera l'équivalent d'environ 38 / 40 classes de 27 / 25 élèves (base du projet : 36 élèves + 1 à 2 enseignants par unité de dimensionnement) soit l'accès durant 80 heures par semaine à des installations qui devront être disponibles, cela sous la responsabilité d'au moins 4 professeurs d'EPS.

À ces 80 heures peuvent s'ajouter des heures en plus, si quelques élèves choisissent un enseignement facultatif (3h par semaine) ou un enseignement d'exploration (4 ou 5h par semaine).

Pour un lycée dit ouvert à l'international, cela n'est pas à exclure.

Quelle image renverra ce lycée, quelle qu'en soit l'appellation, si les élèves ne peuvent pas pratiquer, sans obstacles, l'éducation physique et sportive et les activités physiques et sportives de leur choix ?

L'EPS est une matière scolaire qui prépare les élèves à une vie saine, qui se concentre sur leur développement physique et mental global. L'EPS inculque d'importantes valeurs sociales : l'esprit d'équipe, la solidarité, la tolérance, l'autodiscipline, l'honnêteté, le fair-play ...

Elle participe aussi à la lutte contre le tabagisme et le dopage dans le sport.

C'est aussi un lien fort entre les parents et les enfants. Pratiquer un sport nécessite d'avoir une alimentation correcte et est un gage de meilleure santé physique et intellectuelle.

L'EPS facilite l'intégration sociale.

Sur le rôle du sport dans l'éducation, voir la résolution du Parlement européen du 13 novembre 2007 (2007/2086(INI)).

Pour toutes ces raisons il est indispensable d'avoir des établissements et des équipements disponibles, en nombre suffisant, facilement accessibles, pour pratiquer l'EPS dès l'ouverture du lycée.

Le lycée est conçu pour accueillir 100 élèves internationaux. Il n'est pas exclu que, parmi les postulants au lycée innovant, certains élèves pratiquent déjà ou souhaitent pratiquer la natation.

L'absence de piscine à proximité et le peu de transports en commun pour rejoindre un lieu permettant la pratique de la natation, risquent de ne pas les inciter à choisir ce lycée et la Normandie. La piscine la plus proche est celle de Grand-Couronne en Seine –Maritime. Cette situation ne permettra donc pas de répondre aux orientations mises en avant dans le projet.

Il faut aussi intégrer que le temps de trajet pour rejoindre les installations sportives ampute d'autant le temps consacré au sport !

Comment le projet va-t-il répondre clairement aux obligations de pratiquer au moins 2 heures de sport chaque semaine pour chaque élève ?

Un ancien professeur d'EPS enseignant en 2018 au collège de Bourg Achard souhaite attirer l'attention sur la saturation des installations sportives de la commune. Pour l'accueil de 1000 lycéens supplémentaires, il manquerait à minima sur Bourg-Achard, un gymnase supplémentaire avec salle annexe comme celui à côté du collège S. Veil, une piscine, un complexe athlétique réel avec piste, sautoirs, aires de lancers. Il faudrait aussi rénover sérieusement le gymnase Cambolive de l'ancien collège. Il recommande de repenser sérieusement et complètement la question des installations

sportives sur le projet de futur lycée du Roumois en suivant les recommandations du guide des installations sportives du Ministère de l'Éducation Nationale.

OBSERVATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le public et les élus avec lesquels je me suis entretenu sont favorables à l'implantation du lycée sur la commune à condition qu'il puisse accueillir la totalité des lycéens du territoire de la communauté de communes. Ils ont fortement insisté sur la saturation des équipements sportifs existants.

30°) Il semble compte tenu des observations précédentes que la classification internationale du lycée ne permette pas l'accueil de la totalité de ces élèves.

Qu'en est-il ?

31°) A la lecture du dossier, on comprend que les 1000 lycéens devront utiliser les infrastructures sportives existantes. Au dire du public et des élus que j'ai rencontrés, ces installations sont déjà en grande partie saturées.

Une concertation sur la construction de nouveaux équipements a-t-elle été réalisée entre les différentes parties : la Région, la Communauté de communes Roumois Seine et la commune de Bourg-Achard ?

Qu'est-il prévu pour régler cette problématique ?

32°) J'ai pu constater lors de mes déplacements que la circulation pour traverser Bourg-Achard était très compliquée à certaines heures.

Une concertation sur l'amélioration du trafic routier a-t-elle été réalisée entre les différentes parties : la Région, la Communauté de communes Roumois Seine et la commune de Bourg-Achard ?

Qu'est-il prévu pour régler cette problématique ?

REMARQUE SUR LE DOSSIER

Une personne m'a fait part de sa difficulté à lire certains plans compte tenu de l'échelle (1/1000)

Le 31 mars 2021

Le commissaire Enquêteur

Jean-François BARBANT